

ROY, Pierre-Georges, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*.  
Lévis, 1950. 370 pages

Guy Frégault

Volume 3, numéro 4, mars 1950

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801604ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801604ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Frégault, G. (1950). Compte rendu de [ROY, Pierre-Georges, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*. Lévis, 1950. 370 pages]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3(4), 609–613. <https://doi.org/10.7202/801604ar>

Roy, Pierre-Georges, *Bigot et sa bande et l'Affaire du Canada*. Lévis, 1950.  
370 pages.

Dans son dernier livre, M. Pierre-Georges Roy ne dédaigne pas de nous donner de sages avertissements : "Que de jeunes écrivains se font de fausses

idées sur leur métier! L'histoire ne s'improvise pas. Le succès en histoire est le résultat d'années et d'années de patientes recherches... Qu'on ne s'abuse pas là-dessus, même dans notre histoire relativement courte de trois siècles; la plupart des problèmes demandent des mois et des années de recherches, de déductions et de réflexions" (p. 267). Même si le ton se fait protecteur et que la condescendance trahisse une singulière suffisance, je ne serais pas éloigné de prendre au sérieux ces préceptes par ailleurs excellents pour peu que l'auteur se fût donné la peine de nous présenter une œuvre aussi forte de pensée que de style, solide de facture autant que de documentation et construite avec au moins un certain souci des exigences actuelles de la méthode historique.

Mais que nous offre-t-il? Un médiocre ouvrage de vulgarisation, mal conçu, mal composé (ou plutôt point du tout composé), mal documenté et mal écrit. Il s'agit d'une série de notes hâtives sur près de quatre-vingts personnages dont beaucoup se sont vus impliqués dans l'Affaire du Canada, le retentissant procès politique qui se déroula, à Paris, après la conquête de la Nouvelle-France. "Identifier" tous ces personnages, voilà ce que M. Roy s'est proposé. Les plus intéressants de ces figures étaient connues, et depuis longtemps; en tout cas, les quelques pages que l'auteur consacre à chacune d'elles n'apportent rien de nouveau, sauf quelques erreurs faciles à corriger et quelques banalités difficiles à supporter. La plus grande faute de M. Roy, c'est d'avoir, ainsi que le titre de son livre porterait à le croire, fait entrer tout ce monde dans la "bande" de Bigot. Pourtant, tout ce monde, il le sait bien, n'en était pas: qu'il pense seulement à Vaudreuil, dont il défend l'intégrité. De plus, comme je m'imaginai — présomption sans doute coupable! — l'avoir démontré, s'il y eut la "bande" de Bigot, il y eut aussi celle de Cadet, que le fameux intendant crut pouvoir manœuvrer, mais qui finit par lui échapper. Enfin, les prévarications mêmes de Bigot s'échelonnent sur deux périodes, dont les perspectives paraissent bien différentes: après 1755 l'intendant n'utilise ni les mêmes méthodes ni la même équipe qu'à l'époque de la Société du Canada. Si M. Roy s'était arrêté à ces problèmes complexes et s'il les avait attaqués de front, il eût donné un sens à son livre. Oui, mais alors, il se fût trouvé forcé de le charpenter. Et il eût senti la nécessité d'étudier dans son ensemble l'Affaire du Canada, au lieu de se contenter d'y faire allusion en résumant la carrière des hommes qu'elle a touchés.

Un travail sérieux sur la "bande" de Bigot, complété par une histoire de l'Affaire du Canada, devrait s'appuyer sur une documentation infiniment plus considérable que celle que M. Roy a utilisée; il faudrait dire: exploitée. Trois documents ont surtout servi à l'auteur: le *Jugement rendu souverainement et en dernier ressort... Du 10 Décembre 1763*, les *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, du S. de C[ourville] et le "Journal de ce qui s'est passé jour par jour..." du procureur général Moreau (Archives du Séminaire de Québec, Polygraphie 9: no 75). Du premier de ces trois documents, M. Roy nous cite de longs extraits qui, transcrits tels quels, durant

des pages et des pages, sans analyse, sans commentaires ou avec des commentaires parfois sublimes d'insignifiance, épaississent son livre sans vraiment y ajouter de substance (cf. pages 25—32, 47—50, 56—58, 69—70, 82—86, 96—97, 100—103, etc., etc., etc.). Il met plus souvent encore à contribution le pamphlet de Courville; il le confond cependant avec le "Mémoire du Canada", bien que Fauteux ait prouvé, à mon sens, que plus de la moitié du second document présente toutes les caractéristiques d'une rédaction indépendante du texte de Courville; si M. Roy ne tombait pas d'accord avec Fauteux, à qui il décerne de vibrants éloges, c'était le moment de le dire et de dire pourquoi, puisqu'il a consacré plusieurs pages au célèbre pamphlétaire. Quant au "Journal" de Moreau, M. Roy le publie *in extenso* (sans notes, évidemment); il fait précéder cette intéressante pièce d'un bout d'introduction, où le lecteur non prévenu se fait raconter que ces pages "voient le jour après avoir dormi dans la poussière de l'oubli durant presque deux siècles". L'auteur de *Bigot et sa bande* veut-il insinuer qu'il est le premier à utiliser le "Journal" puisqu'on l'a "oublié" tout ce temps-là? Ce serait un peu fort.

Après avoir parlé des documents que M. Roy transcrit ou paraphrase, que je mentionne maintenant quelques-uns de ceux qu'il aurait eu intérêt à ne pas négliger. Je pense tout de suite au volumineux *Mémoire pour Michel-Jean-Hugues Péan*, au petit, mais important *Mémoire pour le Marquis de Vaudreuil* et aux divers documents que Bréard présente pour sa propre défense au cours de l'Affaire du Canada. M. Roy ne pouvait pas davantage ignorer les plaidoyers de Maurin, de Corpron et de Guillaume Estèbe. S'il connaît le *Mémoire* imprimé de Bigot, le mémoire inédit (BN, Mss.fr., 16207: 47-129) de l'intendant lui a échappé. Je n'énumère ici que certains des documents essentiels à l'étude du procès de 1761—1763. Je peux ajouter qu'il faut être bien pénétré de sa propre autorité pour oser aborder cette question sans dépouiller les Archives de la Bastille. L'auteur y renvoie parfois son confiant lecteur, mais sans y être lui-même allé d'abord, c'est évident. Autrement, il eût donné plus de quatre pages superficielles à Fayolle, il n'eût pas écrit sans broncher: "Les Archives de la Bastille ne contiennent que deux demandes de Bigot" et il eût compris le rôle de Cadet dans l'insurrection de l'Affaire du Canada. Quand M. Roy parle doctement des Archives de la Bastille, il nous jette de la poudre aux yeux. Il en fait autant lorsqu'il se donne l'air de résumer la correspondance échangée entre Hocquart, puis Bigot et le ministre de la Marine au sujet de Varin. A-t-il lu les lettres du ministre? Je parie que non. Ce qu'il a vu — et retenu, — ce sont les inventaires publiés dans les *Rapports* des Archives canadiennes pour 1904 et pour 1905; qu'on en juge plutôt par cette petite comparaison de textes:

Le 25 avril 1735, le président du Conseil de Marine lui [Varin] écrivait que le roi n'avait pas jugé à propos de lui accorder les mêmes honneurs qu'au commissaire de la

1735. 25 avril. [Le président du Conseil de Marine] à M. Varin. Le roi n'a pas jugé à propos de lui accorder les mêmes honneurs qu'au commissaire de la marine servant à

marine servant à Montréal. *Bigot et sa bande*, p. 43.

M. Hocquart ayant sollicité de nouvelles faveurs pour son ami Varin, le président du Conseil de Marine, le 10 avril 1736, lui répondit sèchement qu'il était étonné de le voir demander encore des faveurs pour le sieur Varin après tout ce qu'il avait fait pour lui. *Bigot et sa bande*, p. 43.

Le 15 mai 1752, le président du Conseil de Marine écrivait à l'intendant Bigot qu'il n'avait pas été question du sieur Varin pour la place d'ordonnateur à la Louisiane. Varin avait sollicité le titre de commissaire général mais il ne [ le ] lui avait pas accordé pour plusieurs raisons. Il ajoutait que M. Varin pouvait passer en France s'il y avait des affaires, mais que s'il s'y rendait pour solliciter son avancement, il ferait mieux de s'épargner la fatigue et les frais de ce voyage. *Bigot et sa bande*, p. 45.

Je pourrais citer d'autres exemples. On comprendra ensuite — même sans y mettre "des mois et des années de recherches, de déductions et de réflexions" — pourquoi M. Roy n'indique pas toujours ses sources.

Pauvrement documenté, *Bigot et sa bande* témoigne d'une superbe insouciance de la méthode historique. Quand M. Roy n'a pas de documents, il s'en passe. Quand il en a, il ne les critique pas, il les reproduit. Répéter ce qu'ont déclaré les contemporains de Bigot est aisé; mais analyser leurs témoignages, les comparer, en faire jaillir la certitude historique, — laquelle ne s'obtient jamais que par la concordance de deux témoignages indépendants — voilà qui n'est pas si facile. L'auteur de *Bigot et sa bande* croit s'en tirer par cet aveu: "Parmi les 'présumés profiteurs' [ de l'époque de Bigot ] mis en scène dans ces pages, il peut se trouver de parfaits honnêtes gens. Nous laissons donc toute la responsabilité des opinions émises aux mémorialistes qui ont été les contemporains de ceux qu'ils accusent" (p. 236). Seuls, M. Roy peut en être assuré, les historiens "qui se font de fausses idées sur leur métier" peuvent prendre une pareille attitude et se refuser ainsi à l'effort de la critique. Ce n'est pas que, des jugements qui se veulent "critiques", M. Roy se soit toujours abstenu d'en porter. Voici un exemple, parmi dix autres, promis à un joli succès de gaieté. Le marin Halevear (ou "Olivier")

Montréal. *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 213.

1736. 10 avril. [ Le président du Conseil de Marine ] à M. Hocquart. Est étonné qu'il demande de nouvelles faveurs pour le Sr Varin après tout ce qu'il a fait pour lui. *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1904*, p. 223.

1752. 15 mai. [ Le président du Conseil de Marine ] à M. de Bigot. Il n'a pas été question du Sr Varin pour la place d'ordonnateur à la Louisiane. A sollicité le grade de commissaire général, mais ne le lui a pas accordé pour plusieurs raisons. M. Varin peut venir en France s'il a des affaires, mais si c'est pour solliciter son avancement, ferait mieux de s'épargner la fatigue et les frais de ce voyage. *Rapport concernant les Archives canadiennes pour l'année 1905*, vol. 1, 6e partie, p. 161.

se voit accusé d'avoir prêté son nom à une louche manœuvre de Le Mercier. L'auteur en doute. Pourquoi? "Les marins, ou du moins la très grande majorité d'entre eux, sont d'honnêtes gens, et peu familiers avec les roueries des fripons" (p. 245).

Joint au défaut de documentation que j'ai souligné plus haut, ce manque de méthode explique que plusieurs erreurs se soient glissées dans *Bigot et sa bande*. François Bigot n'est pas né le 31 janvier 1700 (p. 15), mais bien le 30 janvier 1703. Ce n'était pas le gouverneur de la Bastille qui accompagnait Berville lorsque ce dernier alla faire part à Bigot de sa condamnation (p. 33), c'était le major Chevalier. Bigot ne chercha pas à sauver une partie de sa fortune en faisant déposer en secret sa vaisselle d'argent chez les Ursulines de Blois, où il aurait eu une sœur religieuse (p. 36); lorsque l'on procéda à une enquête chez les Ursulines de Bordeaux, on n'y trouva que quelques meubles de peu de valeur, propriété d'un frère de l'intendant. Vaudreuil ne fut pas "arrêté et jeté à la Bastille en même temps que Bigot" (p. 107); Vaudreuil entra dans la fameuse prison le 30 mars 1762, alors que Bigot y avait été conduit le 17 novembre 1761. La détention de l'ancien gouverneur ne dura pas quinze mois (p. 109) puisqu'il fut relâché au bout de quelques semaines, le 18 mai 1762. Vaudreuil n'a pas occupé le poste de gouverneur de la Louisiane de 1742 à 1755 (p. 112), voyons! M. Roy nous apprend que Sartine ne devint lieutenant-général de police qu'après 1763 (p. 254); Sartine reçut cette charge dès 1758. L'auteur de *Bigot et sa bande* "ne peut s'empêcher d'avoir une certaine sympathie pour" Cadet (p. 90); on place sa sympathie où l'on veut, mais Cadet n'en reste pas moins un voleur et un méprisable délateur.

En somme, voilà un livre qui n'a rien d'original. Même les fautes de français y sont banales: voyez ces ministres qui "réalisaient" leur responsabilité (p. 8), voyez ces "belles résidences" de Québec (p. 306) et surtout voyez cette "chôte" (p. 167). Voulez-vous une bibliographie? Cherchez, et vous ne la trouverez pas. Un index? Pas davantage. Présentation lamentable, recherches hâtives, critique superficielle, conclusions depuis longtemps dépassées: que faut-il de plus pour prouver que nous sommes en présence d'un ouvrage improvisé?

Est-il besoin d'ajouter que, s'il nous faut apprécier, avec cette justice sévère, le dernier ouvrage de M. Roy, ceci n'enlève rien aux services qu'aura rendus ce grand travailleur à l'histoire et aux archives canadiennes?